



Rupture de période d'essai apres un premier renouvellement

Par **Florian999**, le **24/03/2014** à **21:12**

Bonjour,

En Septembre 2013, j'ai été embauché en CDI dans une société de prestation (avec une période d'essai de 4 mois), pour laquelle j'ai travaillé dans une entreprise de distribution.

En décembre 2013, mon commercial me contact pour que je passe en agence pour soi-disant signer "la fin de ma période d'essai". En fait, je que j'ai signé c'est un renouvellement de 3 mois de ma période d'essai, et non un papier me précisant la transformation de ma période d'essai en CDI comme me l'avait dit mon commercial au téléphone.

Puis en février 2014, mon commercial me contact pour me prévenir que l'entreprise de distribution dans laquelle je suis détaché ne reconduit pas ma mission pour cause de manque de budget. Et m'annonce qu'il vont mettre fin à ma période d'essai qui se termine à la même date que ma fin de mission.

Je suis un peu dégouté car j'ai l'impression de mettre fait avoir et que cette entreprise a profité de mon peu d'expérience professionnelle (diplômé depuis qqe années) Ai-je des recours ? si oui, lesquels

Merci

Par **P.M.**, le **24/03/2014** à **23:05**

Bonjour,

Il faudrait savoir comment vous a été notifié la rupture de la période d'essai et s'il vous a été payé en plus un délai de prévenance...

Si l'employeur vous a indiqué par écrit ou si vous pouvez prouver le motif, la rupture de la période d'essai a été pratiqué illégalement puisque vos compétences professionnelles ne sont pas en cause...

Si elle n'a pas encore eu lieu, il faudrait savoir si vous êtes cadre...